

La structure juridique de l'échange

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b044_A_f0503**

Source**Boite_044_A-24-chem | Ethnologie.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Mauss, Marcel](#)**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Et d'autre fo rmeurs, ils sont compres sur chiens
qui s'occupent pr jouer

503

2. La structure juridique de l'échange.

- Le mutua se fait à l'occasion de gds comptes
bien intertribales, on se trouve accompagné de
gens d'échange, de sacrifices, de champs de guerre
- a l'intérieur du même, l'échange se ramène à
au long de l'année, de village à village, des
gens de l'un au chef (qui se échangeant lors
de mutua) : et gd les chefs reçoivent de l'expé-
dition, ils distribuent les biens rapportés.
- il y a des échanges réguliers entre tribus
agricoles et tribus maritimes : l'agriculteur
vend de la nourriture et le marinier du poisson
et réciproquement.
- il y a des gds distributions pr les moines,
la construction du canot, les fêtes funéraires.



in. Maun. Essai sur le Dan
(1010 et Anthr. 1175-190.

